

## MODALITES FINANCIERES OPAH RU SETE 2022-2027

PROPRIETAIRES BAILLEURS		ANAH			Sète agglomération méditerranéenne		conditions d'attribution	
		plafond de travaux		taux de subvention	prime Habiter Mieux si gain	prime de réduction du loyer		taux de subvention
Travaux lourds	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ind D > 0,55 inS ≥ 0,4	1 000€ HT/m2 (SHF)/logt limité à 80 m2	Loc 3	35%	1 500 €/logt +1 500 passeoire energetique +1500 Basse Conso	100€/m2 plafond logt 80 m2 de surface habitable,	40%	Engagement de conclure une convention Evaluation énergétique obligatoire Etiquette D en principe, E dans certaines situations.
			Loc 2			30%		
			Loc 1			15%		
Travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité/ salubrité de l'habitat 0,3 ≤ ind I < 0,4		Loc 3	35%			25%	
			Loc 2	35%			15%	
			Loc 1	0%			5%	
	Travaux pour l'autonomie de la personne	750€ HT/m2(SHF) /logt limité à 80 m2	Loc 2 et 3	35%	1 500 €/logt +1 500 passeoire energetique +1500 Basse Conso		15%	
			Loc 1				5%	
	Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé 0,35 < ind D < 055		Loc 3	25%			25%	
			Loc 2				20%	
			Loc 1				5%	
	Travaux de lutte contre la précarité énergétique		Loc 2 et 3	25%			20%	
			Loc 1				0%	
	Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle décence (si logt occupé)		Loc 2 et 3	25%			20%	
			Loc 1				0%	
	Transformation d'usage		Loc 3	25%			1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique	20%
		Loc 2	20%					
		Loc 1	5%					
<b>Prime Intermédiation Locative</b>		<b>1 000 €/logt LTS/LCS (conventionnement avec ou sans travaux)</b>						
<b>Prime réservation public prioritaire</b>		<b>2 000 €/logement LTS/LCS</b>						
Forfait meuble cuisine : 1 000 €								
Forfait meuble salle de bains : 1 000 €								

(\*\*) Conditions d'attribution : En complément d'une subv. ANAH, amélioration de la performance énergétique d'au moins 35%, accompagnement du ménage sauf cas particuliers, exclusivité obligé-référent

27/06/2022